

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID 065-216504225-20260320-DE_004_2026-DE

République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Tarbes
SERON - Commune

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE_004_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jean-François SEBAT.

Présents : Jean-François SEBAT, Corinne DUHART, David LESCLOUPE, Hervé PUCHEU, Pascal GOUATARBES, Béatrice CAZABONNE, Fabienne LAFONT, Eric LAUCAIGNE, Cédric PRAT, Laetitia MICHEL, Fanny MIEGEBIELLE

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Fanny MIEGEBIELLE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : délibération fixant le nombre d'adjoint au maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal de la commune de SERON,

Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jean-François SEBAT
Président de séance



Fanny MIEGEBIELLE
Secrétaire de séance

DE_004_2026